

## Séance du Conseil Municipal du 15 décembre 2016 à 20h30.

**Secrétaire de séance :** Jean-Pierre LEBEE

Absente excusée : Roselyne BARBE procuration donnée à Mme RAMAGE - Lucie GUILLET DEBROIZE

### 1. Accueil de loisirs de Martigné-Ferchaud

Il est proposé de renouveler la convention avec Famille rurale pour l'accueil d'enfant de la commune à l'accueil de loisirs de Martigné-Ferchaud au tarif de 10 € par journée/.enfant.  
Cette proposition est approuvée à l'unanimité du conseil municipal.

### 2. Chemin piétonnier

Une rencontre a eu lieu avec la municipalité de Ste-Colombe au sujet du chemin piétonnier.  
La participation demandée à Coësmes pour la passerelle et les aménagements annexes est de 13500 €. Il est proposé de chercher des aides financières : subventions Département, amendes de police, ...

Après discussion, cette participation pour le montant demandé à hauteur de 13 500 € est acceptée par 9 voix pour et 5 voix contre.

### 3. Révision du tarif des salles avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2017

Il est proposé de réviser le tarif de location des salles de la commune  
Les tarifs sont maintenus par 10 voix contre et 4 voix pour.

### 4. Assainissement collectif

Il est proposé de mettre en place une taxe de raccordement à l'assainissement collectif.  
Cette proposition n'est pas retenue par le conseil municipal.

Il est proposé de rendre obligatoire le contrôle de conformité du raccordement de l'assainissement collectif lors des ventes.

Cette proposition est approuvée à l'unanimité par le conseil municipal.

### 5. Régularisation division parcellaire avec Espacil

Espacil propriétaire un logement rue de la Fontaine souhaite régulariser un échange de deux petites parcelles qui longe le profil d'une voie.

Cette proposition est approuvée à l'unanimité du conseil municipal.

### 6. Travaux sur le réseau électrique

Le conseil municipal doit délibérer sur plusieurs conventions de servitude avec ENEDIS (ERDF) pour le renforcement et le câblage du réseau électrique dans le bourg et hors agglomération pour le parc EOLIEN

Les conventions de servitude à approuver sont :

1. Une convention de servitude pour le remplacement d'un poteau rue de la Forêt
2. Une convention pour la mise à disposition d'un terrain pour l'implantation d'un nouvel transformateur électrique (suppression de l'ancien transformateur sur le terrain du CCAS)
3. Une convention doit aussi être prévue pour le passage d'une ligne électrique souterraine nécessaire pour le raccordement d'un premier parc éolien. Un courrier a été envoyé pour demander à Enedis des précisions concernant le raccordement du second parc éolien prévu sur un autre secteur « théaudière »

4. Une demande d'avis sur l'approbation du projet (hors agglomération) comportant deux lignes électriques souterraines et de deux postes de livraison pour le raccordement du parc éolien dit du Matz (courrier préfecture)

Ces conventions sont approuvées par 12 voix pour et une abstention par le conseil municipal.

## 7. Eolien parc du Matz

AVEL/breizh propose un projet d'acte d'une convention de servitude pour l'accès et le raccordement du parc éolien « le Matz »

Le conseil municipal accepte à la condition qu'un état des lieux contradictoire devra être réalisé (comme stipulé dans l'article 5 de la convention relative à une autorisation de surplomb, de câblage d'utilisation du chemin) .

Après avoir ajouté cet article, M Le Maire ou un adjoint sera autorisé à signer cet acte.

Le conseil municipal a accepté par 12 voix pour et une abstention. Et précise que M. DUTERTRE n'a pas pris part au vote (étant concerné par le sujet)

La séance est levée à 23h00.

Le Maire,

A blue circular official stamp of the Municipality of Coesmes is visible. The stamp contains the text "MAIRIE DE COESMES" around the top edge and "5134" at the bottom. A large, stylized black signature is written over the stamp.